

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 30 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 3 mai 2013 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vol des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.

Du 23 novembre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 3 mai 2013 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vol des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.

Du 23 novembre 2017

NOR A R M D 1 7 2 1 2 4 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 3 mai 2013 (JO n° 105 du 5 mai 2013, texte n° 21 ; signalé au BOC 29/2013 ; BOEM 107.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 279 du 30 novembre 2017, texte n° 15 ; signalé au BOC n° 49/2017.

JORF n° 279 du 30 novembre 2017, texte n° 15